
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du mardi 30 août 2022
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille vingt-deux et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée le 23 août 2022, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents:</u> Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU
	<u>Secrétaire de séance:</u> Didier DEMBLANS

La séance s'est ouverte à 20H30.

Nomination d'un secrétaire de séance : Demblans didier

Approbation du procès-verbal de la séance du 12/07/2022.

Objet: Convention de servitude de canalisation avec la société TEREGA pour la parcelle section ZH n°14 au lieu dit "Le Clot des tabars" et pour la parcelle section ZH n°21 au lieu dit "La Plaine d'emperaisme" - 2022 42

Pour alimenter des distributions et des clients directs, la société Téréga est amenée à établir des canalisations de transport de gaz naturel avec leurs accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection et empruntant notamment des propriétés privées.

En contrepartie, la société Téréga verse à la commune de Parisot à titre d'indemnité forfaitaire et définitive la somme de cent euros.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant la parcelle section ZH n°14 au lieu dit « Le clot des tabars » et pour la parcelle section ZH n° 21 au lieu dit « La plaine d'emperaisme » permettant l'implantation d'un tronçon de canalisation.

Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité, APPROUVE la convention avec la société Téréga et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet: Programme de travaux voirie 2022 - 2022 43

Après avis de la commission compétente, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer un programme de travaux de voirie au niveau des voiries suivantes :

- secteur Gratelauze ,
- secteur Napagèze,
- secteur Fontgrasse,
- secteur La Vergnarie Haute,
- secteur impasse de la rivière.

Montant total des travaux prévus :

- 38 832.85€ HT soit 45 344.32€ TTC en voirie investissement,
- 7 788.48€ HT soit 9 094.45€ TTC en voirie fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle que ce programme concerne des voiries d'intérêt communautaire et qui correspond à l'enveloppe de voirie validée auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Cette enveloppe s'élève à 56 662.40 €
Il faut compter sur le FAVIL qui sera d'environ 25000 euros,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, APPROUVE le programme des travaux 2022 tel que présenté.

Objet: Adhésion aux prestations du service voirie Gaillac-Graulhet Agglomération - 2022 44

Dans le cadre des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de voiries communautaires et communales, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer aux prestations du service voirie de la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet sur l'année en cours.

Comme annoncé lors de la conférence des maires du 11 février 2019, le financement de ces missions sera établi sur la base de 1,5 € par habitant soit 1500 euros pour Parisot selon la population INSEE de la commune et sera imputé à l'enveloppe voirie fonctionnement 2022.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, APPROUVE cette adhésion aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de voiries communautaires et communales auprès du service voirie de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion.

Objet: Travaux d'enfouissement de la fibre secteur 1 "Route de Barial" et secteur 2 "Route de La Plaine" - 2022 45

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un programme d'investissement à réaliser sur l'enfouissement de la fibre sur le secteur 1 « Route de Barial » et le secteur 2 « Route de La Plaine »

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise STPR est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 33 367.50 € HT 40 041.00 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, APPROUVE la proposition de l'entreprise STPR pour la réalisation des travaux d'enfouissement de la fibre.

Le Conseil DECLARE que les travaux correspondant seront affectés au programme d'investissement 253-Enfouissement fibre et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Questions diverses :

- Point sur les commissions

commission travaux le 15 09 à 18 h 30

commission école le 22 09 à 18 h

ccas le 14 09 à 18 h

- Réunion d'informations le 6 septembre 2022 sur le recensement de la population 2023, coordinateur communal.

- info co-working : salle de réunion au-dessus de la mairie disponible pour les entreprises

- Le petit Journal

il sera distribué mi septembre,

-Le livre de Parisot

Il est écrit par M,FOURNIER de Lisle sur Tarn avec bon nombre d'anciennes photos,

La mairie pense en commander 60 pour distribuer aux aînés,

-Réunion le 03 septembre sur le chemin de la mouline afin de voir la nouvelle organisation de la rue,

La séance est levée à 23 h



